



SOUTH NATION
CONSERVATION
DE LA NATION SUD

Programme d'assainissement de l'eau

Lignes directrices des projets

DRAINAGE CONTRÔLÉ

TAUX DE SUBVENTION : 50% jusqu'à un maximum de 5 000 \$

ÉLÉMENTS ADMISSIBLES ET EXIGENCES DU PROJET :

- Les structures commerciales de drainage contrôlé
- Les collecteurs de drainage permettant de réduire le nombre de structures de contrôle nécessaires
- L'ajustement de structures de contrôle au drainage existant. En cas d'ajout de structures de drainage contrôlé à un nouveau projet de drain souterrain, seul le coût des structures de contrôle et du collecteur de drainage est admissible au financement
- Le directeur des installations de drainage de la municipalité doit être avisé des travaux devant être réalisés le long d'un drain municipal
- L'entretien ultérieur des structures de contrôle relève du propriétaire foncier
- **Les demandeurs sont responsables d'obtenir tous les permis requis et / ou les autorisations nécessaires avant d'entreprendre la construction.**

COÛTS ADMISSIBLES :

- Les permis
- Les matériaux
- La sous-traitance
- Les services d'ingénierie
- La location d'équipement

COÛTS NON ADMISSIBLES :

- La main-d'œuvre ou l'utilisation de machines au compte du demandeur, de son entreprise, ou de sa famille
- L'installation ou la réparation des réseaux de drains souterrains
- La construction de fossés
- Les taxes

PROCESSUS D'APPROBATION :

Veuillez communiquer avec la Conservation de la Nation Sud (CNS) pour remplir une demande. Le Comité d'assainissement de l'eau examinera les projets et donnera la priorité à ceux qui profitent le plus à la qualité de l'eau. Les propriétaires fonciers peuvent participer à un seul projet par année, selon le type de projet. Les fonds disponibles sont limités.

Les demandeurs approuvés auront environ 12 mois à compter de la date d'approbation pour terminer leur projet. Les projets approuvés seront payés à l'avance par le propriétaire. Le financement sera accordé une fois le projet terminé, inspecté à la satisfaction de la CNS, et lorsque des copies de toutes les factures requises - preuves de paiement, permis, et autres documents administratifs - seront fournies. Les factures doivent comprendre des informations détaillées sur la répartition des heures de travail, les quantités de matériaux achetés et les coûts associés.

Reportez-vous au Guide du demandeur du Programme d'assainissement de l'eau pour plus d'informations sur le processus de demande.

mars 2015